

## ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

### Concession n° : 2/23/116

#### Le maire de la commune de Corbas


Vu la demande présentée par M. DIALLO Alassane, domicilié 34 Rue des Aulnes 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de M. DIALLO Alassane à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 30 avril 2025 et expirant le 30 avril 2055.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

DIALLO Alassane  


Le 6 mai 2025  
Le maire

